

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

*cerfa* 

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le sile internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnement	tale				
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement:				
28/10/19	25/10/19	219 00 1029				
		77_ <del>00</del> <del>7</del> 00				
Aménagament d'una picta VIII avictante	1. Intitulé du projet					
Amenagement a une piste vi i existante (	candidature centre de préparation aux Jeux	x 2024)				
2. Identification d	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou	des) pétitionnaire(s)				
2.1 Personne physique						
Nom	Prénom					
0.0 Davianna marala	Tionom					
2.2 Personne morale						
Dénomination ou raison sociale	Communauté d'Agglomération du Grand	d Guéret				
Nom, prénom et qualité de la personne	CORREIA Eric,					
habilitée à représenter la personne morale						
RCS / SIRET 2 0 0 0 3 4 8 2 5 0 0 0 1 4 Forme juridique EPCI						
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligat	foire n°1				
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article	R. 122-2 du code de l'environnement et				
	dimensionnement correspondant du proj	el				
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard	d des seulls et critères de la catégorie				
	(Préciser les éventuelles rubriques issues	d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)				
44d	Autres équipements sportifs ou de loisirs s	susceptibles d'accueillir plus de 1000				
	personnes.					
	_					

## 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

## 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'aménagement de la piste de VTT consiste, sur des tracés existants utilisés aujourd'hui par des vététistes et des randonneurs, à aménager un circuit de VTT croos-country répondant aux exigences du haut-niveau en termes de difficultés pour répondre aux attentes des candidats à une sélection pour les jeux olympiques de 2024 et permettre à Guéret d'obtenir le label 'Centre de Préparation aux Jeux".

Pour répondre à ces exigences, il convient d'aménager 2 pierriers (voir plan joint), le reste du circuit répondant déjà aux critères internationaux (dénivelés, dévers, singles, variétés des revêtements de sols - racines, cailloux, herbe ou pistes - relances...)
Pour répondre aux exigences de sécurité et de maintien permanent de la piste aux usagers locaux ou en séjours, il convient également de créer un passage souterrain sous la route forestière (voir plan joint) à réaliser sous un remblais avec une buse d'un diamètre permettant le passage d'un vététiste (180 à 200 cm de diamètre).

Enfin, le projet consiste à créer un local technique sur une surface de 80 à 100m², dont 30 à 40m² de fermés et 50 à 60m² de auvent, sur la zone stabilisée servant actuellement de parking (voir plan joint).

Aucun travail de démolition ou de coupe d'arbres n'est prévu pour ce projet.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

#### 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont :

- \* conforter le site actuel pour accueillir les vététistes soucieux de se préparer dans une configuration proche de celle des Jeux de
- \* Accueillir tous les ans des compétitions de cross-country VTT de niveau régional, national et/ou international;
- \* contribuer à la réussite de la candidature de "Guéret, Centre de préparation aux Jeux" inscrite dans l'une des dynamiques essentielles du plan particulier pour la Creuse;
- \* Contribuer à renforcer l'attractivité naissante du Grand Guéret et de la Creuse dans le domaine des sports de nature ;

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet consiste à créer :

- \* deux pierriers d'environ 25m de long chacun avec une hauteur variable de 30cm à 1m réalisés avec un apport de petits rochers issus de carrières locales. Ces rochers seront acheminés par camions et mis en œuvre à l'aide de mini-pelles ;
- \* un passage souterrain avec busage sous un remblais à créer sur la voie forestière existante ;
- \* un balisage spécifique au nouvel aménagement sur piquets en châtaigner;
- \* un local technique de 30m² pour le stockage du matériel de sécurisation du circuit utilisé pour les compétitions;
- \* un auvent de 50m² dans le prolongement du local technique servant de point de regroupement pour les usagers, les clubs et les teams;
- \* des toilettes sèches
- \* une bâche de stockage des eaux de pluie et / ou des eaux de captage de la source naturelle présente sur le site (hors période de restriction) de 10 à 20m3 ; un système de dérivation permettra de renvoyer l'eau de la source vers le milieu naturel lors des pénuries d'eau.
- \* un bac de rétention et un déshuilleur permettant le nettoyage des VTT réservés aux groupes et aux compétitions.

Les travaux sur la piste seront réalisés sur la période octobre à mars pour réduire au maximum les effets indésirables sur la faune et la flore.

La communauté d'agglomération du Grand Guéret assurera la maîtrise d'ouvrage du projet.

## 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le projet consiste à mettre à disposition gratuitement, des clubs, des équipes et des pratiquants libres un circuit de 5,2km répondant aux exigences du haut-niveau.

2 à 3 fois par an, le circuit pourra être réservé pour l'organisation de compétitions sous l'égide des associations locales et notamment de l'association Creuse Oxygène Guéret (Trophée Massi, Oxygène Cup, Trophée de France du Jeune Vététiste, Coupe de France, Coupe du Monde...);

L'accès au local technique sera réservé au groupe sur réservation auprès de la communauté d'agglomération du Grand Guéret. L'accès à l'eau sera strictement réglementé sans possibilité d'accès pour le public. Seuls les groupes autorisés pourront mettre en œuvre le compresseur (fermé dans le local) pour nettoyer les vélos.

L'ouverture et la fermeture des toilettes sèches seront gérées par une serrure automatique programmée.

L'accès au auvent sera libre.

Le service sports nature de la communauté d'agglomération assurera l'entretien de l'ensemble du site (piste et locaux).

La décision de l'autorité environneme					
Un permis de construire pour la réalisat					d'œuvre à venir
2		esimique sera depose a	مُ مِنْ الْمُعَامِّينَ عَالَمُ الْمُعَامِّينَ عَالَمُ الْمُعَامِّينَ عَالَمُعَامِّينَ عَالَمُعَامِّينَ عَالَم	ia aossier ae mainse	a ocavic a veriii.
			, <u>6</u>		
			,		
4.5 Dimensions et caractéristiques du p	rojet et superfi	cie globale de l'opération	on - préciser le	es unités de mesure ul	lilisées
	eurs caractéi				eur(s)
Longueur de la piste :		•		5200m	
Largeur moyenne de la piste :				1,50m à 3m	
Pierrier n°1 :				25m x 3m (75m²)	
Pierrier n°2 :				25m x 3m (75m <sup>2</sup> )	
Passage souterrain				10m x 2m (20m²)	
					۰
4.6 Localisation du projet					
Adresse et commune(s)					
d'implantation	Coordonn	ées géographiques <sup>1</sup>	Long°_	_'" Lat°	'"-
Guéret - Parking Pierre La Grosle -	Pour les co	ıtégories 5° a), 6° a), b	\		
Forêt de Chabrières		b) 9°a),b),c),d),	,		
Toret de chabiletes		),12°,13°, 22°, 32°, 34°,			
		, b) de l'annexe à			
	l'article R.	122-2 du code de			
***	l'environne	ement:		-	
			Lana 0		, ,
	Point de c			_'"_ Lat°	
	Point d'arr	ivée :	Long°_	_'"_ Lat°	'"-
	Commune	es traversées :			
	Guéret			,	
				* ^	
		a a		2	
	Visit and				
lo	ianez à voti	e demande les anno	avas nº 2 à	4	
30	ignez a von	e demande les dimi	ckes ii Z a		
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	on d'une inst	allation ou d'un ouvrag	e evistant ?	Oui X No	on $\square$
4.7.1 Si oui, cette installation ou	cet ouvrag	e a-t-il fait l'objet d'	una ávalual	tion	
environnementale?	cer ouring	e a-1-11 fall robjet a	one evalua	Oui No	on X
		L'Espace VTT des Mon	ts de Guéret a	été créé à la fin des a	années 1990 et
		labellisé par la fédérat			
		randonnées pédestre			
		circuits trails inauguré	s le 1er févrie	r 2019. Le projet de p	iste "olympique"
4.7.2 \$i oui, décrivez sommairement		emprunte les tracés ex	kistants sans l	es modifier à l'except	ion des pierriers,
différentes composantes de votre p		du passage souterrain	et de 2 virage	es à retravailler.	
indiquez à quelle date Il a été autor	ise ?				

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

#### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		Forêt de Chabrières - n° 740006112 / IR : 230 000 26
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		$\boxtimes$	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		<b>X</b>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		$\boxtimes$	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		$\boxtimes$	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Veuillez comp	léter le tableau suivar	nt:		
Incidenc	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ?
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	$\boxtimes$		Captage d'une source naturelle pour alimenter une réserve d'eau de 10 à 20m3 hors période de restriction pour lavage des VTT lors de l'accueil de groupes ou de délégations et/ou lors de compétitions.  Dans tous les cas la quantité d'eau utilisée ne dépassera pas quelques centaines de m3 par an et dans tous les cas moins de 1000m3.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	$\boxtimes$		Utilisations de pierres et rochers issus de carrières locales.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	X		Le projet conçut avec l'ensemble des partenaires (DREAL, ONF, Préfecture, DDT) est conçut pour restreindre au maximum les effets sur la faune, la flore et les habitats. Les perturbations les plus importantes se produiront en phase travaux (notamment le bruit des engins de chantier) et lors des grosses manifestations (concentration de présence humaine sur 5 à 10 jours par an). Le reste du temps, la perturbation sera faible avec le passage des usagers sur la piste.
Milieu naturel			X	Il semble que le projet tel que nous avons pu l'appréhender avec l'analyse Natura 2000 n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce inscrit.e au formulaire standard de données du site. Si tel devait être le cas, le circuit pourra être dévié.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	tps.	33 33 3g₁ 3s₂[X] x	at .egi .eaitserp.ee
Dans un site ou sur des sols pollués ?		<u>'</u>	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<b>X</b>		
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Le site Natura 2000 Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents. FR7401147. Un petit ruisseau à environ 100m.
D'un site classé ?	$\boxtimes$		Depuis le 25 janvier 1929, des amas granitiques ont été classés sans périmètre de protection. Pierre La Grosle se situe au sud et dans le périmètre du circuit VTT. Toutefois le circuit n'empruntera en aucun point l'amas en question. Il passera à côté à environ 50m du site classé.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	$\boxtimes$		Le projet consomme l'espace naturel et forestiers à l'identique de ce qui se fait aujourd'hui. Il n'y a donc pas de nouvelle consommation. Nous avons supprimé du projet une zone de remblais pour éviter tout impact après échange avec les services de la DDT.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	×		La mise en place d'un point de lavage pour les VTT se fera avec la création d'un bac de décantation et un déshuileur pour empêcher tout rejet de graisse dans la nature. Par ailleurs les seuls véhicules à moteur susceptibles d'emprunter le circuit sont les véhicules affectés aux secours et à la sécurité.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X		En phase travaux : véhicules affectées au chantier de type mini-pelles et camions bennes. En phase exploitation : Usagers du site à pied ou à VTT.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		En phase travaux : engins de chantier  En phase exploitation : usagers du site comme c'est le cas aujourd'hui.  Nuisances sonores provoquées actuellement par les véhicules circulant surla D940

ST.	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	i i
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Rejet d'eau de lavage des VTT après passage dans un déshuileur et bac de décantation. Dans le milieu naturel situé autour du local technique.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		$\boxtimes$	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	ľ	Oui, à l'occasion des manifestations. Pour chacune d'elles, les organisateurs devront souscrire une convention avec Evolis 23 pour la récupération et le traitement des déchets.

8/11

Art of the

e selections

Patrimolne /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	×		Le local technique sera soumis aux prescriptions fixées par la DRAC et les Bâtiments de France.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X	
approuves	nces du projet identi ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
	nces du projet identifié Non X Si oui, décriv			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

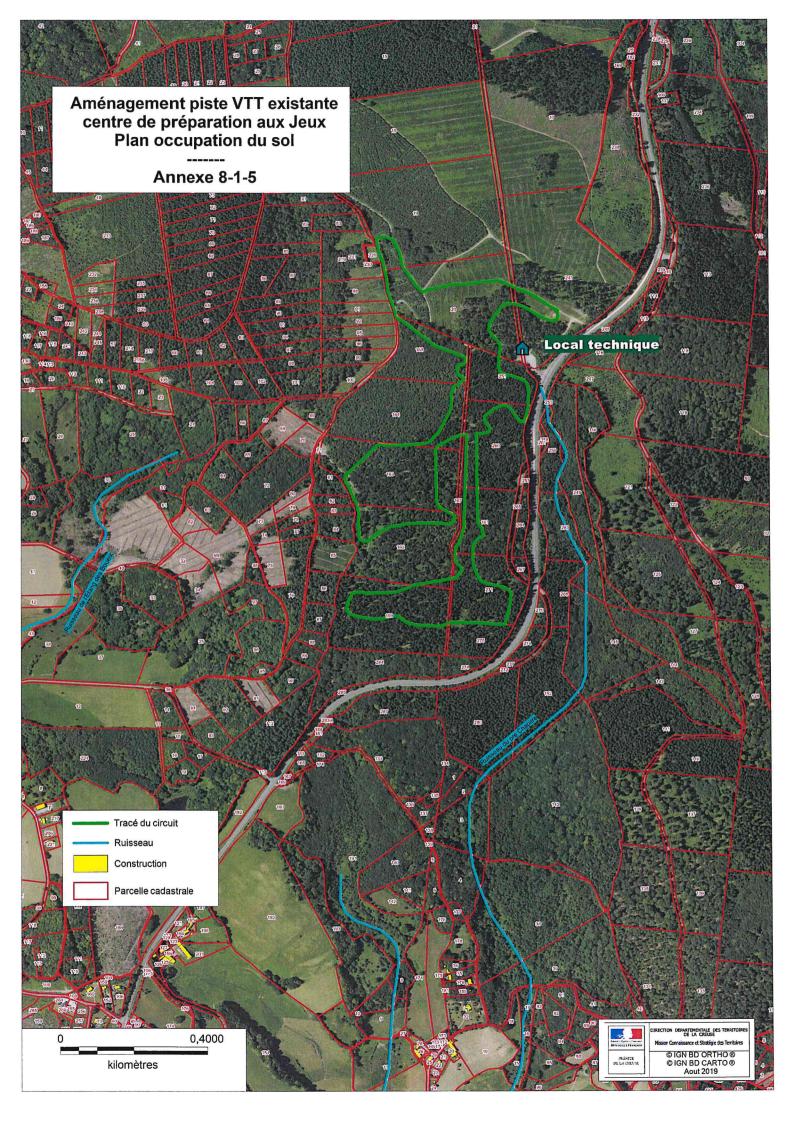
né	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effo gatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joinc ne annexe traitant de ces éléments) :	ers dre
Par fau urb	rapport au projet initial, le tracé a été revu pour éviter des zones humides et ainsi éviter les effets négatifs pour la flore et la une du site. Il a été décidé également de n'apporter aucun fluide (eau et électricité) sur le site pour réduire les effets d'une panisation du site. L'eau sera captée sur la source située à proximité dans le strict respect des prescriptions de l'arrêté efectoral.	1
not	ncernant la protection du captage du Chiroux, nous respecterons scrupuleusement l'arrêté n°2009 - 292 - 09 qui prévoit tamment un entretien exclusivement mécanique des chemins d'accès (haut de la piste VTT), l'interdiction d'installation ouvrage de stockage ou d'évacuation d'eaux usées dans le périmètre de protection rapprochée.	
	ž	
	7. Auto-évaluation (facultatif)	
AL	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation	on
en	nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi. Impte-tenu de la préexistence de circuits de VTT et de randonnées sur le site, du travail réalisé en amont avec les services de éfecture, de la DDT et de la Dréal, il ne nous semble pas nécessaire d'avoir recours à une étude environnementale.	
Feeting		
	8. Annexes	
8	8. Annexes 6.1 Annexes obligatoires	
8		
8	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
8 1 2	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
8 1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
1 2	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
1 2 3	Objet  Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié;  Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);  Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5°a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	

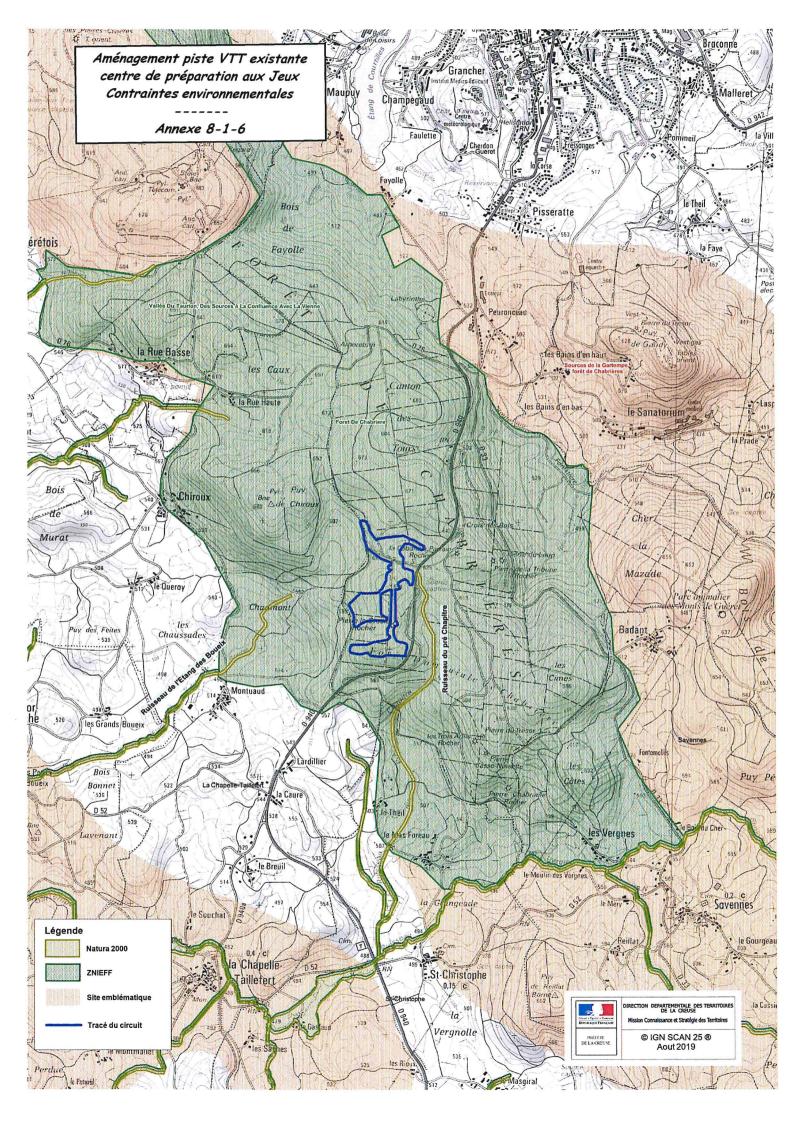
## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

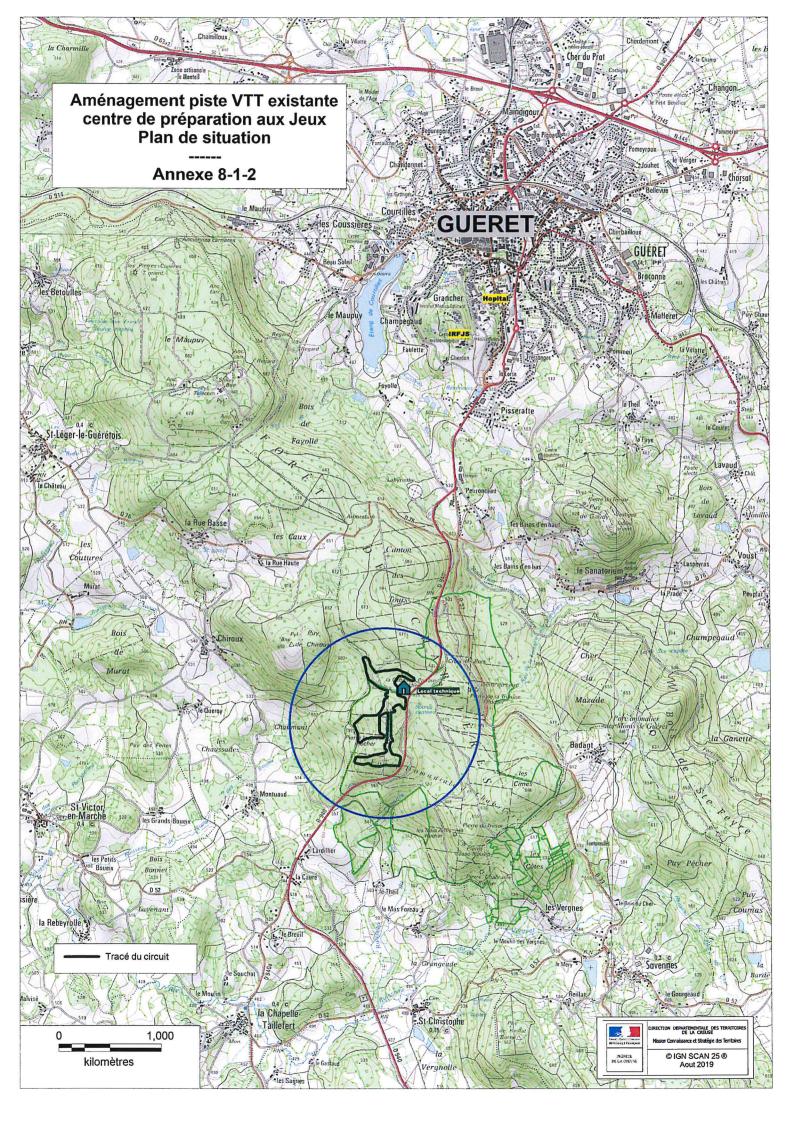
Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

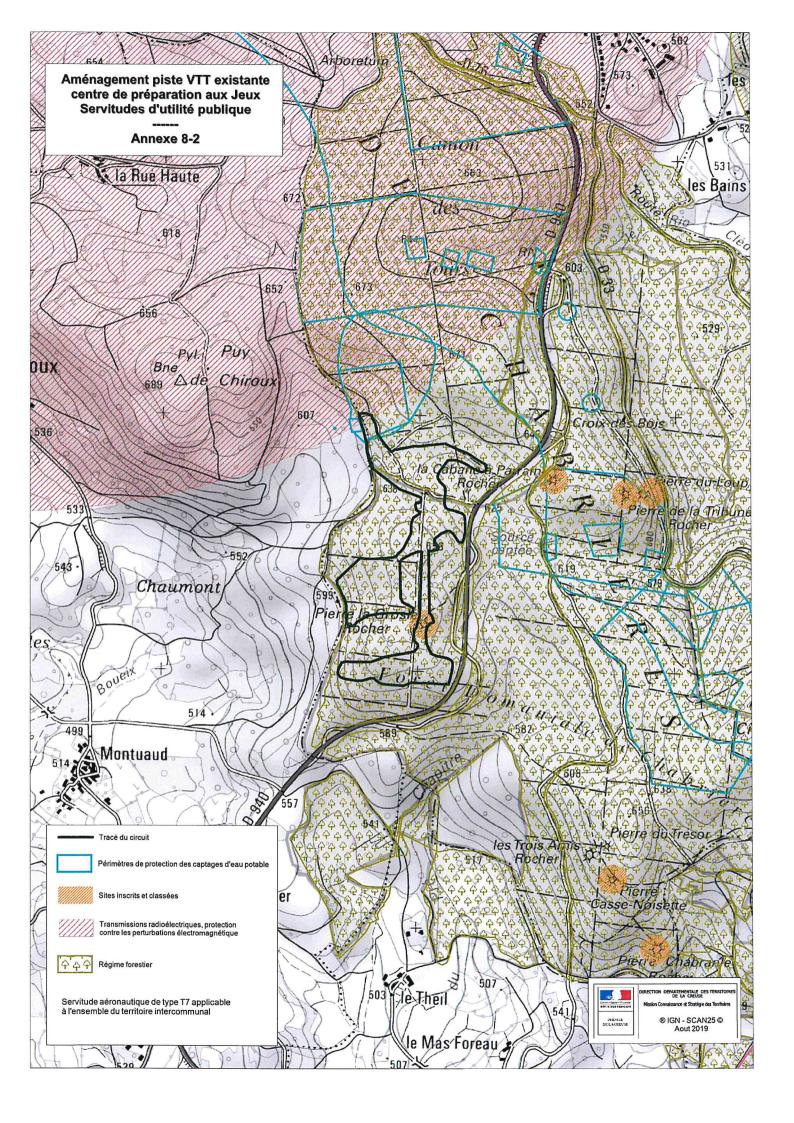
	Objet	
Transmission	à venir de la vidéo de présentation de la piste.	
	9. Engagement et sig	nature
Je certifie su	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X
Fait à	Guéret	le,
Signature	GEARD TO GEA	

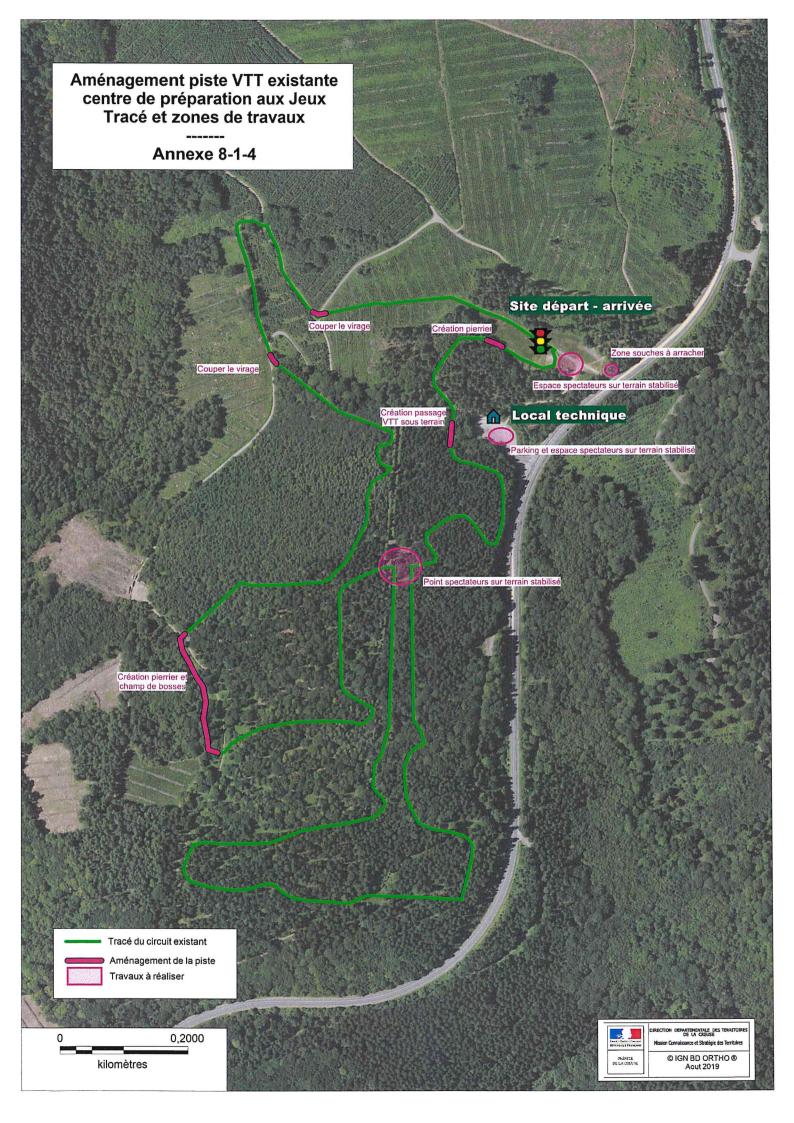


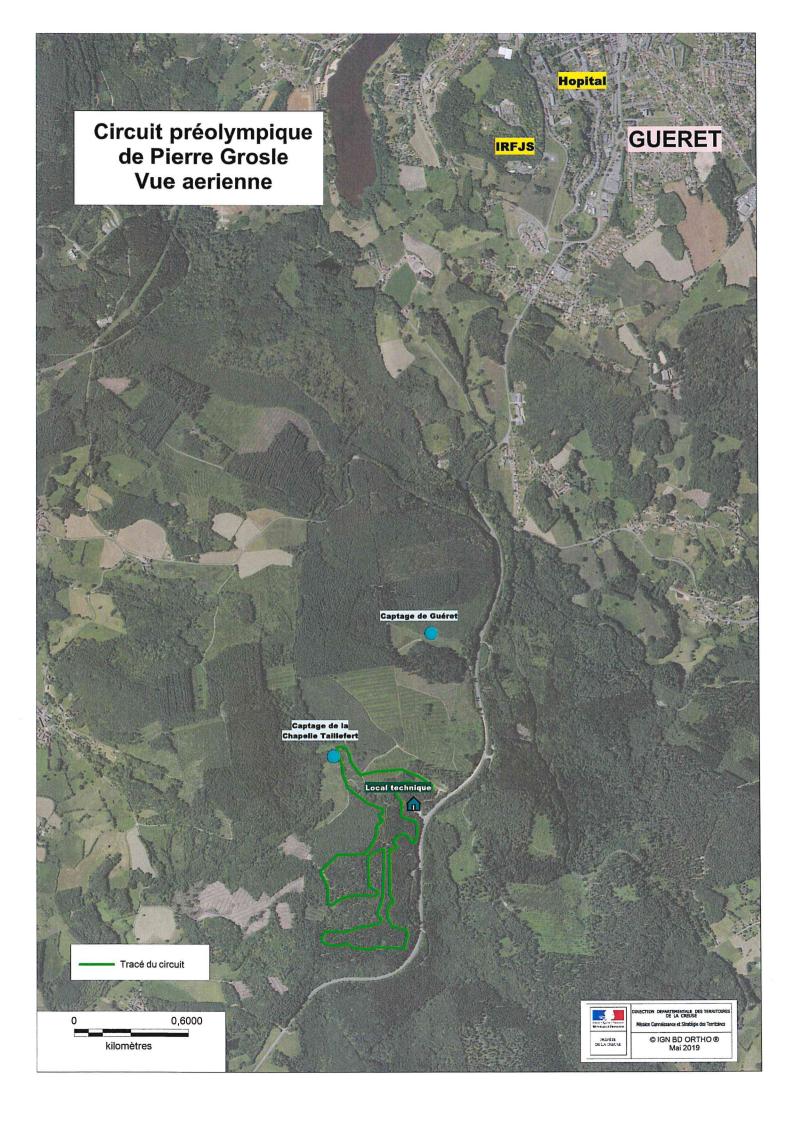


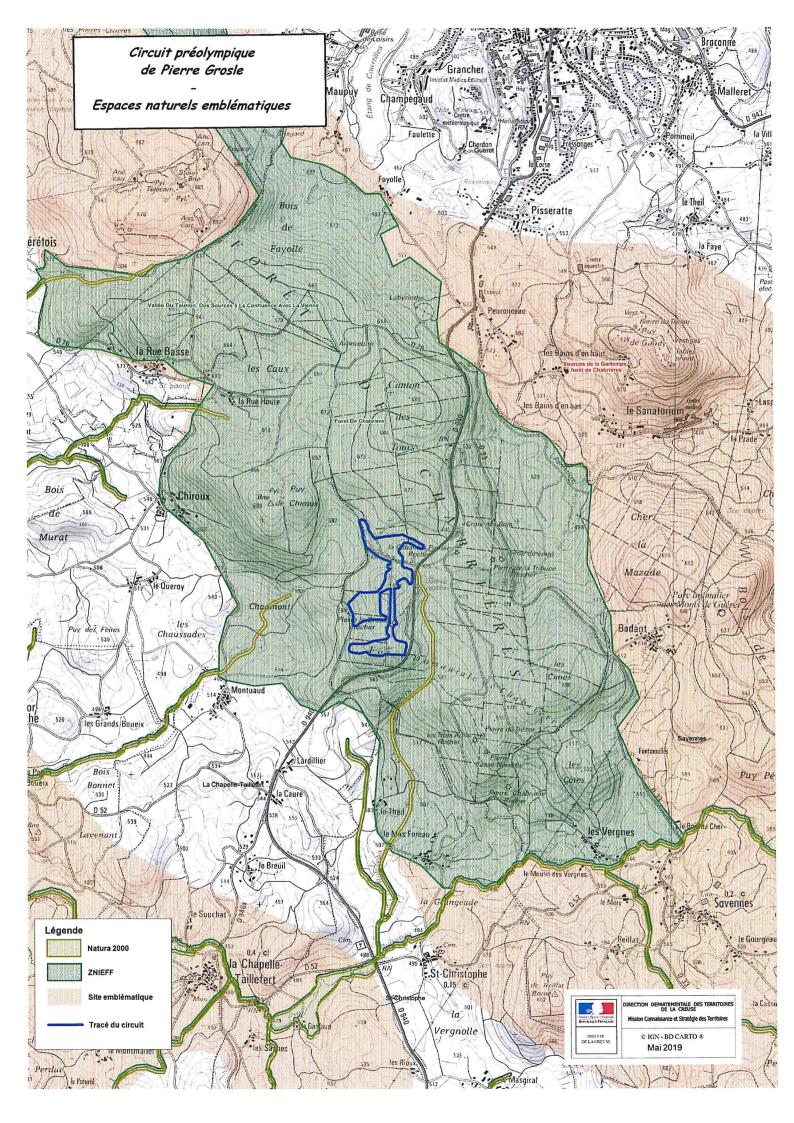


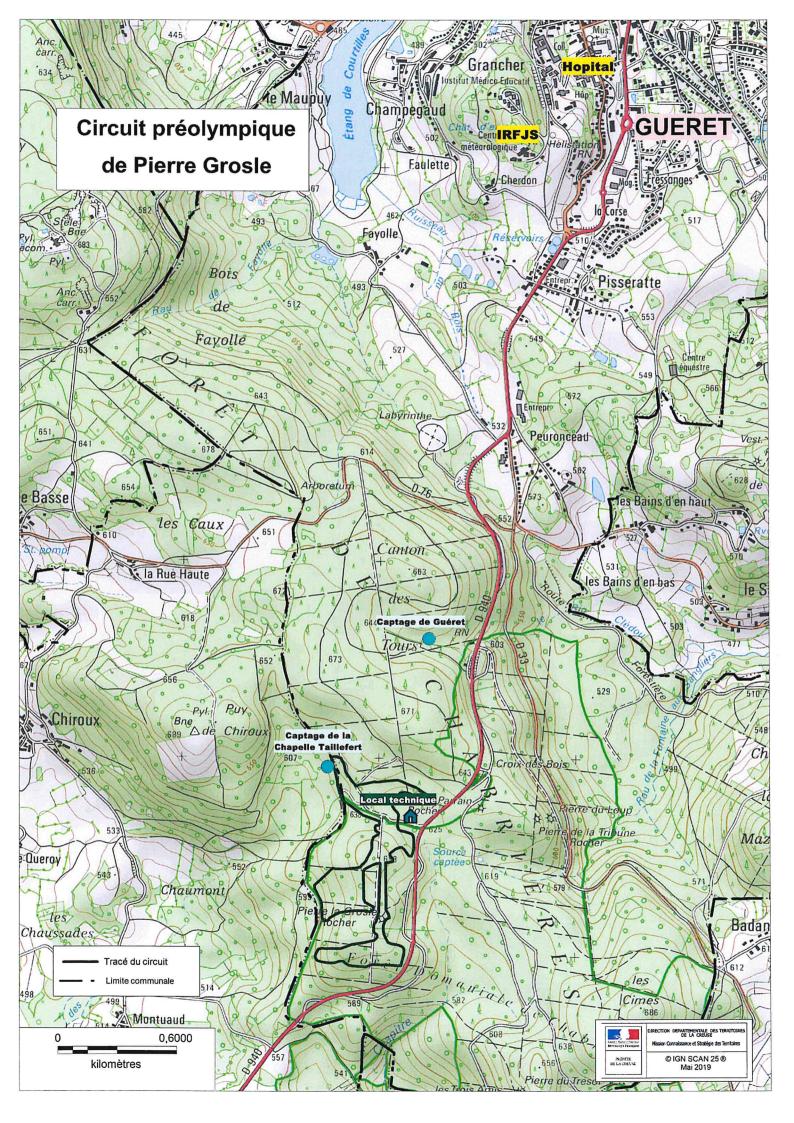


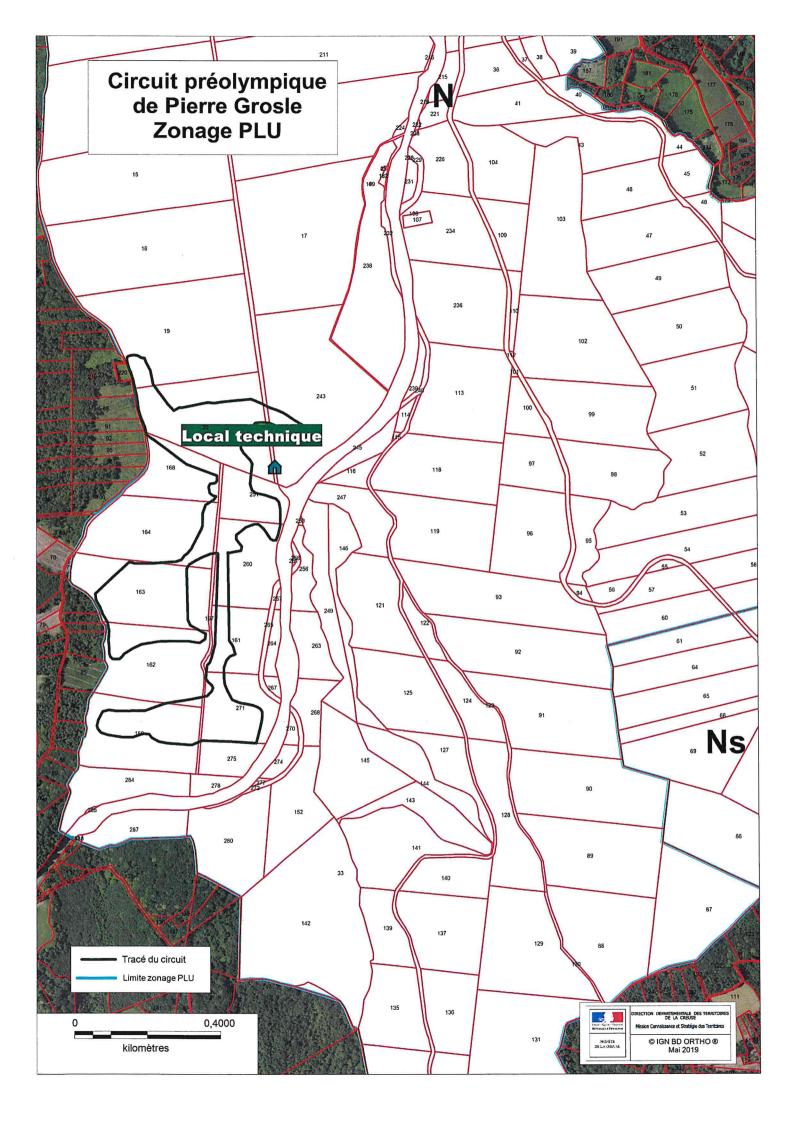


















## PREFECTURE DE LA CREUSE

FORMULAIRE SIMPLIFIE D'EVALU  (ARTICLE R.419-19 ET SUIVANTS DU C  LA FOURNITURE DE LA SEULE EVALAUTATION SIMPLIFIEE EST POSSIBLE  INCIDENCES NATURA2000, PRESENTE MA  A L'INSTRUCTION DU DOSSIER, DES COMPLEMENTS OU LA FOURNITURI  Veuillez joindre l'original de ce formulaire au service instru	CODE DE L'ENVIR DANS LES CAS OU I INIFESTEMENT UNE E D'UNE EVALAUTIO	ONNEMENT; DECRET 2010-365)  LE PROJET OU L'ACTIVITE, QUOIQUE SOUMISE A EVALUATION DES  POTENTIALITE D'ATTEINTE FAIBLE.  ON COMPLETE PEUVENT ETRE DEMANDES PAR L'ADMINISTRATION  de votre demande d'autorisation ou de déclaration et
Cadre réservé à l'administration		
N° de dossier ou référence :Service recevant le formulaire :		Date de réception :   _ _ _ _ _

## Qu'est-ce qu'un site Natura 2000 ?

Il s'agit d'un site d'intérêt majeur en terme de biodiversité, qui a été identifie au niveau européen pour la valeur des habitats naturels et des espèces végétales et animales qu'il abrite. L'ensemble des sites désignés constitue le réseau Natura 2000.

## Oui remplit le formulaire ?

Ce formulaire est a remplir par le porteur de projet ou l'organisateur de manifestation si son projet ou son activité est reprise par la liste du décret 2010-365, en fonction des informations dont il dispose (connaissances personnelles, sources externes...).

#### Un formulaire : pour quoi faire ?

Ce formulaire permet de répondre a la question suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Les résultats de cette évaluation sont pris en compte par l'administration pour la délivrance ou non de l'autorisation demandée, ou pour la validité de la déclaration déposée. Ce formulaire simplifié peut notamment être utilisé par les demandeurs qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000. Le formulaire permet, par une analyse succincte de l'occupation et des enjeux,

d'exclure éventuellement toute incidence sur un site Natura 2000.

Un formulaire : pour qui ?

Ce formulaire dûment renseigné est a joindre a votre demande dossier habituel, à l'adresse du service instructeur habituel. :

En cas de difficultés, vous pouvez contacter :

Direction Départementale des Territoires de la Creuse(DDT) Service Espace Rural Risques Environnement (SERRE) Bureau Espace Rural Milieux Terrestres (BERMT) Cité Administrative BP 147 - 23003 GUERET Cedex Standard: 05 55 61 20 23

Attention : ce formulaire n'est qu'une simple proposition visant à aider le demandeur à réaliser l'évaluation d'incidences Natura 2000. Cette évaluation reste toujours réalisée sous son entière responsabilité. Il peut apporter notamment tout complément qu'il jugerait nécessaire. Si le projet ou l'activité projetée est susceptible d'avoir une incidence non négligeable sur un ou plusieurs sites Natura 2000, vous devez réaliser une évaluation complète.

## DESCRIPTIF SUCCINT DU PROJET OU L'ACTIVITE

NATURE DU PROJET :	Aménagement d'une piste VTT existante	skylet
	to desire	n' erig
Aménagement, manifestation, ac	activitė	
LOCALISATION PRECISE : Commune(s) concernée(s), adre.	resse le cas échéant, et Nº de toutes les parcelles cadastrales	
COMMUNE N°1 :   GUER	RAT!	
ADRESSE COMPLETE:	Ranking  Plenre  La Grosle   D940  - Chabrières   _   _   _   _   _   _     _     _	
Liste des parcelles concernée	<sup>fes :</sup> ICH19  - CH20 -   CH21  - CH243  - CH168  - CH164  - CH163 - CH164  - CH159  - CH167  - CH275  - CH1277  - CH260  - CH275  - CH277  - CH277	
Autres communes (éventuelle COMMUNE N°2 :   _ _	llement) :   _ _ _ _ _ _ _ _	
ADRESSE COMPLETE:		
Liste des parcelles concernée	Ses:	
COMMUNE N°3 :   _		
ADRESSE COMPLETE:		
Liste des parcelles concernée	ées :	eden a de la companione
DUREE PREVISIONNELLE en Des travaux ou de la phase de m	n jours mise en place pour les activités permanentes, type construction, et de réalisation pour les activités provisoires ou temp 	oraire
DATE DE COMMENCEMENT ( Des travaux ou de la phase de m   QQTQBRE 2021	OU DE REALISATION en jours mise en place pour les activités permanentes, type construction, et de réalisation pour les activités provisoires ou temp	oraire 
Cette date est prévisionnelle	e ☑ OU BIEN Cette date est certaine □	
EMPRISE AU SOL Le cas échéant		
		_ _ _
NOMBRE DE PARCIPANTS ou Le cas échéant	ou INTERVENANTS, dont encadrement mais hors spectateurs	
ıjusqu'à 600 sur les	s manifestations importantes	
NOMBRE DE SPECTATEURS Le cas échéant Liusqu'à 1000 sur le	es manifestations importantes	
	VOTRE CONNAISSANCE, y compris en phase de construction ou de mise en place, le cas échéant :	
NOTABLEMENT DU BRUIT, DES	None of the second seco	
	: Pour la mise en place des pierriers et de la buse de traversée de ro	ute
DES REJETS EN MILEUX NATURE		
Descriptif	f:	
UNE MODIFICATION TEMPORATE  Descriptif	IRE DE L'ETAT DU SOL : □ Oui      □ Oui     □ Oui     □ Oui     □ Oui    □ Oui □ Ou	All and the second

## SITES NATURA 2000 POUR LES QUELS VOUS FOURNISSEZ L'EVALUATION SIMPLIFIEE

Attention, l'évaluation d'incidences ne porte pas nécessairement uniquement sur le site dans lequel se situe votre projet ou activité, ou sur le site le plus proche (sous réserve des exceptions réglementaires figurant à la liste Nationale du décret 2010-365). L'évaluation des incidences porte sur les sites dont l'éloignement vis à vis de votre projet et les spécificités font que l'on ne peut exclure d'emblée la survenue d'interaction. En cas de doute, contacter le service administratif de référence ou directement la DDT de la Creuse.

SITES:	N°:	Sites Concernés par la présente évaluation :		Distance au site *	
02140		OUI	NON	Dedans	Distance minimale en Kilomètres
BASSIN DE GOUZON ETANG DES LANDES ZPS	FR7401124 FR7412002		П		
TOURBIERE DE L'ETANG DU BOURDEAU	FR7401125				
VALLEE DE LA GIOUNE	FR7401128				
VALLEE DE LA CREUSE	FR7401129				
GORGES DE LA GRANDE CREUSE	FR7401130				
GORGES DE LA TARDES ET VALLEE DU CHER	FR7401131				
LANDES ET ZONES HUMIDES AUTOUR DU LAC DE VASSIVIERE	FR7401145				
VALLEE DU TAURION ET AFFLUENTS	FR7401146				
VALLEE DE LA GARTEMPE SUR L'ENSEMBLE DE SON COURS ET AFFLUENTS	FR7401147	X			0.1
HAUTE VALLEE DE LA VIENNE	FR7401148				-
FORET D'EPAGNE	FR7401149				
PLATEAU DE MILLEVACHES	FR7412003				

<sup>\*</sup> A ne renseigner que si vous le site est concerné par l'évaluation. Il vous est conseiller de joindre tout document cartographique permettant de localiser précisément votre projet ou activité .

Les informations concernant les sites Natura2000 sont disponibles sur le site Internet www.natura2000.fr, auprès de la DDT de la Creuse, auprès de la DREAL Limousin, et, pour une part, en mairie des communes comprises dans le site considéré. En cas de doute, n'hésitez pas à vous rapprocher des services de la DDT de la Creuse (SERRE/BERMT).

#### **EVALUATION DES INCIDENCES**

more ...

Au vue des caractéristiques de votre projet, exposées plus haut, et des informations dont vous disposez\* sur le ou les sites Natura2000 mentionnés plus haut, vous déclarez:

N°1: Etre en mesure d'assurer que l'activité ou le projet, objet de la présente évaluation n'est pas susceptible d'avoir un effet notable sur l'une des espèces ou l'un des habitats à l'origine de la désignation de l'un des sites et plus généralement, que le projet ou l'activité n'est pas susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation du ou des sites (en particulier, tels que mentionnés dans les Documents d'objectifs)

N°2:☐ Avoir constaté ou supposé à l'occasion de l'évaluation des incidences simplifiée, la possibilité d'une incidence notable sur l'un des sites au moins ou une menace potentielle vis à vis des objectifs de conservation.

N°3: NE PAS être en mesure d'assurer que l'activité ou le projet, objet de la présente évaluation n'est pas susceptible d'avoir un effet notable sur l'une des espèces ou l'un des habitats à l'origine de la désignation de l'un des sites et plus généralement, que le projet ou l'activité n'est pas susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation du ou des sites (en particulier, tels que mentionnés dans les Documents d'objectifs)

<sup>\*</sup> Les informations concernant les sites Natura2000 sont disponibles sur le site Internet <a href="www.natura2000.fr">www.natura2000.fr</a>, auprès de la DDT de la Creuse, auprès de la DREAL Limousin, et, pour une part, en mairie des communes comprises dans le site considéré. En cas de doutes, n'hésitez pas à vous rapprocher des services de la DDT de la Creuse (SERRE/BERMT).

#### **AUTRES CAS:**

## VOTRE PROJET NE PEUT PAS ETRE REALISE EN L'ETAT

Si vous avez coché N°2 à la partie Evaluation des incidences, prenez l'attache des services de la DDT de la Creuse, soit directement soit par le biais du service instructeur de la procédure.

Si vous avez coché N°3 à la partie Evaluation des incidences, vous devez réaliser ou faire réaliser une évaluation complète des incidences. Vous pouvez prendre l'attache des services de la DDT de la Creuse.

Direction Départementale des Territoires de la Creuse Cité Administrative BP 147 – 23003 GUERET Cedex

Standard: 05 55 61 20 23

## LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE

Pièces	Type de demandeur concerné	Pièce jointe	Sans objet
Exemplaire original de cette demande complétée et signée	Tous	Ŗ	
Carte 1/25 000ème de localisation du projet	Tous	[X]	
Plan cadastral	Le cas échéant	IXI	

VOS ENGAGEMENTS (cases à cocher obligatoirement afin que la présentation de l'évaluation des incidences N2000 sous cette forme simplifiée soit recevable)

Je juge utile, pour la lisibilité et la complétude de mon évaluation des incidences Natura 200 document par d'autres pièces :	0, de compléter le présent			
⊠ OUI	Section of the sectio			
Si vous avez cochez oui , lister ou référencer ici les documents que vous avez adjoint :  Carlos et plans présentant le tracé du parcours, les emplacements des aménagements et les zones spectaleurs prévues à l'occasion des manifestations régionales, nationales ou internationale prévues sur le site.				
Autoria.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	Environnement.			

M Je declare avoir pris commaissance des dispositions des divisées is the

☑ Je déclare en conséquence être informé du fait, que l'Administration peut être amenée à me demander la fourniture de documents complémentaires ou d'une évaluation des incidences complète en cas d'insuffisance des documents fournis.

De déclare sur l'honneur que les renseignements fournis sont exacts et complets

Les informations recueillies font ou peuvent faire l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique.

Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service instructeur

Cadre réservé à l'administration (DDT	23 / SERRE /BERMT)		
Récapitulatif :			-ATREK.
		date de réception :	_ _ _
Les éléments initiaux avanc	cés sont satisfaisants : suffi	sants et fondés en particulier	
□ OUI		□ NON	-
D'autres éléments ont été o	demandés avant arbitrage d	léfinitif :	į.
☐ OUI en date du	:	□ NON	
Les éléments demandés on	t été fournis:		
☐ OUI en date du	:_ _ _	□ NON □ PAF	RTIELLEMENT
Leur contenu est satisfaisar	nt:		
□ OUI en date du	:	□ NON	
Le dossier a fait l'objet d'un	e visite terrain en cours d'ir	nstruction	
□ OUI en date du	:	□ NON	
Le dossier devra ou pourra	faire l'objet d'une constatat	ion terrain en cours ultérieure	4,51,51,51
		□ NON	
			*
Le pétitionnaire déclare	ne pas avoir d'effets not	ables :	•2
	□ our	□ NON	
L'AVIS DEFINITIF EST	□ FAVORABLE	□ DEFAVORA	NOTE:
a rivac bat anatat agi	LITAVORABLE	LI DEPAVORA	ADLE
Nom de l'agent instructeur:			
Date :			
Cachet et Signature :			
สัทษ์		ÇE	meta bower -